



UNSA-Intérieur-ATS

Bureau National

1 place Saint-Etienne

31038 TOULOUSE Cedex 9

Tél : 05.61.12.83.83

Mél : bureaunational@unsa-interieur.fr

Internet : unsa-interieur.fr

Votre correspondant local

LE P.P.C.R au 1^{er} janvier 2017



CATEGORIE B

- Un reclassement dans de nouvelles grilles indiciaires.
- Une revalorisation pour les agents de catégorie B après l'échange prime/points en 2016.
- L'augmentation du point d'indice en février 2017, soit valeur du point à 4,686 euros.

Décret N° 2016-581 et 589 du 11 mai 2016 portant diverses dispositions relative au corps interministériel des attachés d'administration de l'état.



LECTURE

Un agent qui est au 10ème échelon du 1er grade de catégorie B au 1er janvier 2017 sera reclassé :

- S'il a moins de 3 ans d'ancienneté à cette date, au 9ème échelon de la grille B1 en conservant l'ancienneté qu'il a acquise, ce qui lui permettra de passer un an plus vite au 10ème échelon.
- S'il a 3 ans d'ancienneté et plus à cette date, au 10ème échelon de la grille B1 avec une ancienneté égale à 3 fois celle qu'il a acquise au dessus de 3 ans, ce qui accélèrera son passage au 11ème échelon.

LEGENDE	Éch = échelon
	IM = Indice majoré
	AA = Ancienneté acquise, l'agent conserve l'ancienneté acquise dans son échelon, le cas échéant avec le coefficient multiplicateur indiqué
	SA = Sans ancienneté, l'agent ne conserve pas l'ancienneté qu'il a acquise dans l'échelon détenu





Le P.P.C.R. les principales mesures

Réaffirmation du principe du recrutement par concours

Le recrutement par concours est réaffirmé et le recrutement sans concours limité aux emplois à faible niveau de qualification.

Le déroulement des carrières

L'engagement est pris que chaque fonctionnaire puisse effectuer une carrière complète sur au moins deux grades. La structure des carrières des corps de catégorie A, B et C est modifiée et conduit au reclassement des agents dans leur nouveau grade à compter du 1er janvier 2017. Pour les corps de catégorie B, les réductions d'ancienneté ont été supprimées au 1er janvier 2016 (dernières réductions d'ancienneté attribuées, au titre de l'année 2015.)

Des évolutions dans le calcul des rémunérations

Des primes seront transformées en points d'indice afin de rééquilibrer les parts indiciaire et indemnitaire de la rémunération des fonctionnaires.

+ 6 points d'indice majoré pour une intégration de primes équivalentes à 5 points en 2016.

Des revalorisations salariales à compter du 1er janvier 2016

A l'issue du processus de revalorisation, qui s'étalera jusqu'en 2020, les gains bruts annuels, intégrant les transferts de primes, que percevront les fonctionnaires de catégorie B s'établiront en début de carrière à :

- Recrutement Bac : + 960 euros bruts annuels
- Recrutement Bac + 2 : + 1620 euros brut annuels.

Des passerelles entre les trois versants de la fonction publique

Afin de donner plus de souplesse et d'unité aux trois versants de la fonction publique, des passerelles seront créées pour les métiers communs afin d'ouvrir de nouvelles possibilités de mobilités aux agents. Les bourses d'emplois seront articulées entre les trois fonctions publiques.

SACN - BI

Éch	Durée	2016	Reclassement	Éch	Durée	2017	2018
		IM				IM	IM
13	-	492	AA	13	-	498	503
12	4 ans	472	AA	12	4 ans	474	477
11	4 ans	449	3/4 AA	11	3 ans	453	457
10	4 ans	428	3 ans et plus : 3 x AA au-delà de 3 ans	10	3 ans	440	441
			Moins de 3 ans : AA	9	3 ans	429	431
9	3 ans	406	AA	8	3 ans	413	415
8	3 ans	392	2/3 AA	7	2 ans	394	396
7	2 ans	377	AA	6	2 ans	379	381
6	2 ans	364	AA	5	2 ans	366	369
5	2 ans	351	AA	4	2 ans	356	361
4	2 ans	341	AA	3	2 ans	349	355
3	2 ans	338	AA	2	2 ans	344	349
2	2 ans	335	AA	1	2 ans	339	343
1	1 an	332	SA				

SACS - B2

Éch	Durée	2016	Reclassement	Éch	Durée	2017	2018
		IM				IM	IM
13	-	521	AA	13	-	529	534
12	4 ans	497	AA	12	4 ans	500	504
11	4 ans	474	3/4 AA	11	3 ans	477	480
10	4 ans	451	1 an et plus : AA au-delà d'1 an	10	3 ans	459	461
			Moins d'1 an : 3 X AA	9	3 ans	452	452
9	3 ans	431	AA	8	3 ans	433	436
8	3 ans	411	2/3 AA	7	2 ans	413	416
7	2 ans	396	AA	6	2 ans	398	401
6	2 ans	381	AA	5	2 ans	385	390
5	2 ans	367	AA	4	2 ans	373	379
4	2 ans	354	AA	3	2 ans	361	369
3	2 ans	346	AA	2	2 ans	354	362
2	2 ans	338	AA	1	2 ans	347	356
1	1 an	333	SA				

SACE - B3

Éch	Durée	2016	Reclassement	Éch	Durée	2017	2018
		IM				IM	IM
11	-	568	3 ans et plus : SA	11	-	582	587
			moins de 3 ans : AA	10	3 ans	569	569
10	3 ans	546	AA	9	3 ans	548	551
9	3 ans	525	AA	8	3 ans	529	534
8	3 ans	500	AA	7	3 ans	504	508
7	3 ans	477	AA	6	3 ans	480	484
6	2 ans	455	AA	5	2 ans	460	465
5	2 ans	434	AA	4	2 ans	437	441
4	2 ans	416	AA	3	2 ans	417	419
3	2 ans	401	AA	2	2 ans	402	404
2	2 ans	386	1/2 AA	1	1 an	389	392
1	1 an	371	SA				